



- ➔ CCE 16 mars : « Orientations stratégiques et politique de l'emploi »
- ➔ GGS Mutuelle Prothèses dentaires : vérifiez vos remboursements !
- ➔ GIS / GSS : Les salariés de la PROD INFO toujours dans l'incertitude



CCE 16 mars : « Orientations stratégiques et politique de l'emploi »

16 mars 2017 : A l'ordre du jour du CCE, la 3^{ème} séance sur « les orientations stratégiques et la politique de l'emploi à Generali France » avec pour cette séance, la restitution d'un rapport d'expert SEXTANT missionné sur ce sujet afin d'éclairer les élus ... Résumer plus de 70 pages de ce rapport dans un tract est « mission impossible » mais si on ne doit retenir que quelques éléments fondamentaux alors on retiendra ceux-là qui nous éclairent sur les perspectives à venir :

- Sur 4 ans, c'est-à-dire sur 2012-2016, les frais généraux ont déjà été réduits de 26 M€, soit 6,5 M€ d'économies par an. Avec les conséquences connues ... l'augmentation du temps de travail sans compensation salariale, la mise en place des bureaux mobiles, les sous-effectifs accrus dans certains services conduisant à la dégradation des conditions de travail, à la mise en danger de la santé des salariés, à la dégradation de la qualité offerte à nos clients, nos intermédiaires et nos réseaux commerciaux ... Il suffit de voir ce qu'il s'est passé à GGS avec le lancement de contrats ANI et une croissance mal anticipée (et une volonté de fonctionner à effectif minimum) pour comprendre les dégâts que provoque ce type de stratégie !
- Mais ce n'est pas fini ! Loin de tirer les enseignements de la période précédente mais seulement afin de satisfaire les actionnaires de Generali devenus plus qu'exigeants, un nouveau programme de réduction des coûts de 23 M€ nets des investissements sur 2017-2019 (donc sur 3 ans) est mis en place c'est-à-dire cette fois-ci : près de 8 M€ d'économies à réaliser par an, passant par : principalement (encore), la réduction des frais de personnel (donc des réductions d'effectifs et de la masse salariale), l'optimisation des locaux, la diminution du recours aux prestations et la négociation des achats.

Le pari qu'ils font de gains de productivité, de rentabilité, de réductions des effectifs, etc ... repose essentiellement sur toutes les technologies nouvelles qui vont être mises en œuvre dans les prochaines années (la fameuse « révolution digitale » qui ne fait rêver que ceux qui ne pensent qu'aux profits attendus au détriment de l'emploi salarié et de la qualité du contrat d'assurance offert aux assurés ...).

Même M. Lombard dans le cadre d'un CCE en début d'année a dit : « Atteindre 13% de rentabilité, ça sera sans moi ! » alors pourquoi continuer dans cette voie ?

Autre élément remarquable dans le rapport remis par l'expert, cette phrase : « Les gains de productivité n'ont pas été pas démontrés ni explicités au CCE, notamment dans le cadre de cette information-consultation du CCE sur les orientations stratégiques. Le risque d'une intensification du travail, à court terme, renforcé par la volonté de réduire le recours aux contrats temporaires, pèse fortement sur les équipes de la DMSMO. »

Les élus FO au CCE ont donc bien évidemment voté CONTRE cette orientation stratégique néfaste (bien que comme vous le savez, peu importe l'avis, pour ou contre, dès qu'il est rendu, le process se met en œuvre et du reste il est déjà en œuvre ...) en émettant, comme il se doit, un avis motivé qui est le suivant :

« Les salariés et l'entreprise sont en grande difficulté du fait des sous-effectifs. Les conditions de travail se sont profondément dégradées. Il est hors de question d'accepter de nouvelles réductions d'effectif ! La santé des salariés est en danger.

Les élus FO réclament des embauches massives en CDI, le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI. Nous réclamons ces garanties sur l'emploi et le maintien de tous les droits collectifs et individuels, en préalable à toute réorganisation et à toute transformation digitale. Et nous soulignons que réclamer un avis alors que notre expert n'a pas pu obtenir toutes les informations met le CCE dans une position impossible ».

Nous reviendrons dans un prochain tract sur la position de notre syndicat FO concernant l'arrivée de toutes ces nouvelles technologies & projets en cours qui vont aussi bien impacter les salariés que les clients des compagnies d'assurances !



GGG Prothèses dentaires : vérifiez vos remboursements !

Les délégués du personnel FO ont alerté la Direction de Generali car ils ont pu constater que le remboursement concernant les prothèses dentaires n'était pas correctement traité, et ce, depuis des années ...

Nous tenons à préciser que ce n'est en rien la faute des gestionnaires gérant les prestations, ni de l'informatique mais simplement en raison de consignes données erronées, dans l'ignorance du contenu de notre accord collectif sur les frais de santé !

En effet, ce dernier prévoit le remboursement des prothèses dentaires (provisoire ou non) dans la limite de 645 € même en cas de non prise en charge par la sécurité sociale.

Avant le premier janvier 2016, l'accord collectif prévoyait également un remboursement dans la limite de 600 % de la base sécurité sociale (ce qui revient exactement à 645 €) et déjà même en cas de non prise en charge par le régime de la sécurité sociale.

De fait, de nombreux salariés ont été lésés depuis plusieurs années dans leurs remboursements dentaires !

Nous avons demandé à la Direction en se rapprochant de GGS de faire le nécessaire pour qu'ils soient indemnisés sans qu'il soit nécessaire pour ces derniers de réclamer.

La Direction a refusé !

Nous avons alors demandé à la Direction, qu'à minima, un message soit envoyé aux salariés afin de les informer sur ce sujet et qu'une communication soit faite aussi dans leur espace personnel sur l'intranet mais tout en ajoutant que le problème resté posé pour les salariés absents et ceux ayant quitté l'entreprise puisqu'ils n'ont pas accès à l'intranet !

La Direction a refusé !

Elle s'est bornée à nous faire la réponse suivante : « **La Direction indique que les salariés ayant constaté que GGS n'a pas pris en charge ces prothèses doivent en faire la demande à GGS-SanteGroupe@generali.fr afin que leur dossier soit vérifié.** »

Bien évidemment cette réponse, même si elle permet de constater que le problème est réel et que la Direction ne le nie pas, ne peut nous satisfaire.

Mais, nous n'avons plus qu'un seul moyen de vous informer aujourd'hui : c'est de le faire par tract (information à partager avec le plus grand nombre) afin que vous vérifiez vos remboursements (et ce, depuis plusieurs années) car si vous avez été lésés dans vos remboursements de prothèses dentaires, vous êtes légitimement en droit de demander réparation du préjudice financier subi auprès de GGS !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires ou de notre intervention auprès de GGS si besoin était. Nos militants FO très au fait de ces questions pourront vous conseiller !



GIS / GSS : Les salariés toujours dans l'incertitude ...

Dans notre dernier tract, nous avons évoqué le fait que les salariés de la Production Informatique restaient dans l'incertitude totale quant à leur avenir puisque leur avenant de mise à disposition expire fin Juin 2017. Depuis, les délégués du personnel FO ont alerté la Direction et ont demandé à deux reprises : **quand aurait lieu une information / consultation sur ce thème au CE DMSMO ?** C'est en effet dans cette instance que devra être explicitée « la solution » qui sera mise en œuvre en ce qui les concernent à partir de Juillet 2017 et les conséquences qui en découlent.

A ce jour, aucune réponse précise de la Direction, si ce n'est une réponse orale (très humoristique ...) en réunion de délégués du personnel du type « avant fin juin » ... Donc contrairement à ce que prétendent certains par tract, NON, la Direction n'a pris aucun engagement formel et NON, nous n'avons à ce jour aucune garantie. Nous demandons donc, une fois encore, à la Direction d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain CE DMSMO car les salariés ont le droit d'être légitimement informés sur leur avenir et ce bien avant fin juin ! A suivre ...

Pour nous joindre par mail : fogenerali@yahoo.fr

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.fr> et <http://foassurances.fr>